



« ÉDITO »

Se recenser comme E.H.S.

Sortir de l'invisibilité pour une reconnaissance de l'Électro-HyperSensibilité
Se recenser sur [la carte de France des E.H.S.](#)

Explications concernant le recensement

Aujourd'hui vous êtes ou devenez **Électro-HyperSensible**. La reconnaissance de cette pathologie environnementale dépend de notre engagement individuel, mais surtout collectif. Pour nous faire reconnaître en tant que personnes atteintes, soyons visibles !

Merci de nous indiquer un maximum d'informations, nous en avons besoin pour mener de nombreuses actions en direction des pouvoirs publics.

Les associations et collectifs du Réseau UneTerrePourLesEHS seront ainsi en mesure d'exercer une pression plus organisée afin de faire avancer la reconnaissance de notre pathologie environnementale le plus tôt possible. Renseignez au moins un des champs contact pour que nous puissions vous tenir informé de l'avancée de notre combat. Vos coordonnées resteront **strictement confidentielles**.

Bon courage à toutes et à tous !

Merci de votre solidarité.

<http://www.uneterrepourlesehs.org/recensement-ehs/formulaire>

Déposer une annonce

Explications concernant votre demande d'annonce

Vous déposez une annonce.

Un bulletin regroupant toutes les annonces est envoyé tous les mois environs à l'ensemble des EHS du Réseau UneTerrePourLesEHS.

Vous pouvez déposer une annonce pour 1 département ou pour toute la France.

Si vous désirez un autre département, précisez le(s) nom(s) de ce(s) département(s) dans le corps de l'annonce.

Exemple : "Personne EHS habitant Valence recherche contacts EHS sur Région Rhone-Alpes."

Une annonce peut-être classée "Urgence".

Voir plus bas dans la partie dédiée à cette option, notre définition de l'« Urgence ».

<http://www.uneterrepourlesehs.org/annonces/formulaire>

« **Le Canard rit jaune !** » est envoyé à 1216 ehs à ce jour par courrier postal (sur demande) ou aux abonnés internet. Le Comité de rédaction est assuré par Alain Vérignon et Colas Diallo. Le format en trois colonnes est destiné à la diffusion papier pour les « déconnectés ».

Continuez de nous faire part de vos actions, de vos réactions en écrivant par voie postale à « Le Canard rit jaune ! » chez Marius, le Cros Forêt, 4238 Luriecq. Merci à toutes et à tous.

Sommaire

« Plaidoyer pour les zones blanches », de Laure Birgy : page 3

Les Annonces : pages 3-4-5

Les Voies du Réseau : pages 6-7-8-9

Rencontres au Moulin de Vezelay : pages 9-10

Les installations électriques ne sont plus aux normes : page 10-11-12

PMO : page 12

Fréquences en or : pages 12-13

Témoignage : pages 13-14

Carnet : pages 14-15

Plaidoyer pour les zones blanches

Plaidoyer pour les zones blanches, plaidoyer pour Durbon

Inexorablement, elles attendent . . . une zone blanche.

Un pays sans zones blanches amènent certaines personnes électrosensibles à vivre ou plutôt à survivre dans des conditions d'une précarité extrême pour tenter d'échapper à de souffrances physiques intolérables.

Parce que certaines images valent mieux que de long discours, ici vous est présenté un reportage photos (par Jean Revillard, Jean-Philippe Guillot et Laure Birgy) témoignant du calvaire qu'endurent Anne 58 ans, Anne-Marie 62 ans et Emma 28 ans.

A l'heure du "tout sans fil", la pollution électromagnétique a désormais gagné les rares fonds de vallée inhabités où ces femmes avaient encore "le luxe" de pouvoir camper, les chassant ainsi définitivement. Actuellement, seul un habitat protecteur (mûrs très épais et semi-enterrement) peut sauver leur vie.

De grottes en bergerie désaffectée en passant par une chapelle troglodyte, partout, dans de nombreux endroits innommables, leur famille ne cesse de les déplacer afin de trouver un havre de paix électromagnétique. Parfois, le test d'un lieu ne dure pas plus de 24h. Leurs corps sont usés, épuisés par cette errance sans répit. Leur état général se dégrade au fur et à mesure des années compromettant ainsi l'amélioration de leur santé.

Le progrès a ses sacrifiés, ses dégâts collatéraux, ils s'appellent les malades environnementaux. L'homo sapiens a tellement modifié son environnement qu'il en arrive à ne plus pouvoir biologiquement le supporter. Alors, qu'entend-t-on par progrès, nous pouvons légitimement nous poser la question.

Ces "canaris de la modernité" que sont les personnes électrosensibles, alertent sur l'existence d'une pollution électromagnétique artificielle et ravageuse.

Des malades et leur famille réclament à l'Etat français, la mise en place de toute urgence d'espaces exempts de pollution électromagnétique, les zones blanches. La création de tels lieux est absolument vital pour les personnes les plus touchées par la pathologie. Cette demande spécifique doit remettre en cause les politiques de développement du numérique sur la totalité du territoire et par là même, la protection de la santé de l'ensemble de la population.

Aujourd'hui, nous devons nous interroger sur le prix socialement acceptable que peut bien valoir notre « confort technologique » et sur son aspect totalitaire.

"Sans cesse le progrès, roue au double engrenage, fait marcher quelque chose en écrasant quelqu'un."
Victor Hugo

Laure Birgy

LES ANNONCES

- 17 - Charente-Maritime

Contact

Bonjour, Je cherche à rencontrer des EHS ou un collectif pour partager des informations sur les difficultés d'être électrosensible sur la Rochelle ou environs en Charente-Maritime. Email :

a_simonnet@yahoo.fr

- 42 – Loire

Urgent Maison à Louer. 690 euros, 150 m2, ancien moulin à Marols (42). Difficile à chauffer, (rude l'hiver) mais sans onde, pas de voisin. Possible en **collocation pour deux personnes**, les chambres sont situées aux deux extrêmes de la maison. Une ehs de la Loire est intéressée, il faudrait une deuxième personne. Contact ehs-42@voila.fr / 0977683615.

- 45 - Loiret

loue chambres à partir de juin

J'achète une maison ancienne avec jardin dans une petite commune en juin en Loire Atlantique, qui serait éventuellement compatible avec certains ehs ou mcs .Je l'avais visité avec une personne mcs qui a dit que ça allait pour lui. A l'intérieur de la maison les valeurs sont au minimum avec mon appareil qui va jusqu'à -65db, dehors également. Elle n'est pas isolée mais n'est pas mitoyenne. les voisins sont souvent absents, les murs en pierre épais. il y aurait des travaux à faire pour la déco et le confort mais elle est habitable. Elle est grande et pourrait héberger plusieurs personnes pour faire une collocation ehs/mcs avec moi. DisneyTang@hotmail.fr

- 59 – Nord

Recherche EHS département 59

Je cherche à rentrer en contact avec des personnes EHS dans le département du Nord-59-. Merci.
Email : jeannettehou@gmail.com

- 68 - Haut-Rhin

Bonjour,

Nous disposons d'une maison en pleine nature, dans les Vosges dans la vallée de Rimbach près de Guebwiller.

Elle est située à l'abri de toute source de pollution électromagnétique, que ce soit téléphonie mobile ou basse fréquence 50 Hz.

Nous souhaitons vendre ce bien, et en priorité en faire bénéficier des personnes électrosensibles, pour lesquelles cette maison pourrait parfaitement convenir. mi_muller@hotmail.com

- 72 – Sarthe

Rencontrons-nous!

Rencontre pour les personnes EHS de la Sarthe et départements proches (37 - 41 - 49 - 61 - 53)
Quand ? le SAMEDI 9 MAI 10 h à 17 h (apporter son pique-nique) Où ? au Sud Sarthe, près de Château du Loir, à l'orée de la forêt de Bercé, au lieu-dit Les Sablons à Lavernat, lieu faiblement irradié
Rencontrons-nous : pour nous connaître, partager nos expériences, nous soutenir, voir ce que nous pouvons faire ensemble . . . Si vous pensez participer, vous pouvez vous faire connaître à l'adresse mail suivante: "maine.ehs@gmail.com" ou tél. 02 43 47 88 67 Joëlle et Jean Claude

- 82 – Tarn-et-Garonne

Partage espace de Vie. partisane de la décroissance , et electro ,propose le partage d'un espace de Vie , sur ferme indienne des cem , sans confort inutile , bien qu'en attente d'améliorations bienvenues , a electro (h ou f) motivé par la volonté de sortir de la "pensée unique" , et par celle d'explorer d'autres voies , conscience ecole importante 5 ha d'espace préservés de la chimie depuis 20 ans ! premier voisin a 800 m ! 1 antenne a 3 km (pour ma part je n'en ressens pas les effets , sauf , si quelqu'un vient avec son tel !). pour plus d'info merci de me contacter . Email : melau@gmx.fr

- Concerne toute la France

A vendre : Citroën SAXO 1999 bleue moteur essence 1 litre, 123 000 km, bien entretenue. Convierait à EHS/MCS : peu d'électronique, propriétaire non-fumeur. 1900 euros actuellement en région parisienne, déplacement possible. Joindre Véro du Collectif ehs.ouest@gmail.com

- Concerne toute la France

Un hôtel dans Paris « *pour des personnes EHS* »: L'Est Hôtel

Confortable, propre, 2 chambres favorables, la 10 et la 11

Mais d'autres clients peuvent demander le wifi...

49 Boulevard Magenta Paris 75010, tel : 01 42 40 15 99, fax : 01 42 40 59 40, esthotel-paris@e-axess.fr, bus 65 Gare de Lyon <-> Gare de l'Est

Les VOIES DU RÉSEAU

Robert de Collectif Bourgogne

Bonjour à tous

Nous avons tenu, vendredi 27 mars, notre troisième réunion d'information, au Centre Social des Bourroches à Dijon.

Notre quarteron habituel (de 5 personnes) était à la manœuvre.

Un géobiologue militant nous donnait un coup de main.

Nous nous sommes appuyés sur le film « HORS CHAMPS » choisi par la directrice du centre, parmi les films proposés.

Une bonne cinquantaine de personnes étaient présentes. Mais, encore une fois, des personnes adultes, voire âgées, trois jeunes qui n'ont rien dit. Beaucoup de copains, amis et connaissances, cherchant l'information.

Débat actif et sympa,. Une fois encore, le Public souhaité, ados, jeunes parents n'était pas au rendez-vous.

La directrice du C.S. acquise à nos idées, chaleureuse et efficace, a bien contribué à notre affaire.

Comment toucher un public plus important et davantage "victime" ? Nous réfléchissons.

Et, nous projetons l'assaut d'autres C.S. de Dijon.

Avec notre amitié indéfectible.

M. et R.

L'invasion des compteurs intelligents se précise en Bourgogne. Il faut sans retard accrocher nos députés, sénateurs et maires.

Avez-vous quelques idées en plus ?

Décidemment, il faut tout faire à la fois. Nous accrochons aussi contre TAFTA ! Quel boulot !!!

Colas de Collectif ehs-42

Salut,

Notre dernière réunion publique à Villars dans la 4G s'est finalement bien passée, le voile de Next-up m'a permis de tenir la soirée... Une cinquantaine de personnes présentes, des ados.

Le collectif réunit ce lundi de Pâques (8 ehs) a décidé de se transformer en asso, à suivre... Marie-Jeanne est toujours en caravane. Le Sénateur, Bernard Fournier, président des maires de la Loire nous a reçu le samedi 11 avril. Nous lui avons remis une douzaines de témoignages d'ehs de la Loire et lui avons demandé de remettre une note sur l'ehs à l'ensemble des maires du département concernant le relogement, de nous aider à reprendre contact avec les nouveaux élus du Conseil général au niveau de la MDPH. Il a été à l'écoute, à suivre... Nathalie et Virginie ont finalisé une lettre à destination des chefs d'établissements scolaires, voir « *Mise en place d'une réflexion sur les pollutions électromagnétiques au sein de l'espace scolaire* ». A vous de transmettre dans vos départements... Nous devons joindre l'évêché, voir pour une participation lors du forum oecuménique sur l'écologie... Nous collaborons avec toutes les assos sur des projets collectifs ou à reproduire en local, POEM26, Rayon Vert, Perdons pas le Fil, et bien sur toutes les assos nationales... Nous avons reçu une étudiante en Master2 à l'IEP de Strasbourg travaillant sur la concertation entre assos et politique, son mémoire sera remis fin 2015... Ici comme ailleurs nous recevons de plus en plus de demandes sur l'ehs, le travail de fond mené depuis 2013 sur le département semble porter ses fruits, malgré la difficulté pour des personnes malades de porter une action sur le long terme. Les nouveaux arrivants sont autant d'encouragements à poursuivre, malgré la détresse que cela draine...

Véro de Collectif ehs Paris-Ouest

A Riou Froid, en aout 2014, les petits canaris tout faibles ont tous été invités à former des collectifs pour agir en regroupant nos forces au niveau local. Nous sommes 6 EHS, répartis sur les départements 28, 78, 92 et 95 à relever la proposition sur place, rejoints par une septième personne dès notre première réunion.

Nous nous réunissons chez les uns les autres une fois par mois, pas plus car pour certaines fois, il faut deux heures de trajet.

Nous avons défini nos objectifs ensemble en reprenant ceux de UneTerrePourlesEHS :

1. Informer, sensibiliser

- la population via la projection du film Cherche Zone Blanche Désespérément avec débat.
- les élus, les professionnels de santé par des rencontres et la distribution de documents (dépliants existants ex : Poem 26, presse, ARTAC ..)

2. Entraide

- par l'échange des connaissances et expériences dans notre situation d'EHS
- l'accueil d'autres personnes EHS

3. Conception de documents pratiques, informatifs de prévention, de santé, de technique etc

4. Développement de collectifs sur notre trop grand secteur.

Chacun apporte sa contribution, son savoir-faire, ses centres d'intérêt, on fait juste ce qu'on peut, mais tout ce qu'on peut.

A ce jour, nous avons réalisé une projection à Dreux, avec la participation de Marc Cendrier, que nous remercions vivement, pour animer le débat. 30 personnes sont venues. Nous avons hébergé deux personnes de province venant consulter le Pr Belpomme et le Dr Milbert

Ce qui nous motive à travailler ensemble : on y gagne le soutien de la communauté des EHS, on n'est plus seuls, on fait des projets et ils se réalisent.

Nous vous lançons un appel : pour faire plus rapidement nos fiches, merci de nous envoyer les documents que vous avez déjà sur tous les thèmes intéressant les EHS.

Nous espérons que d'autres EHS de l'Ouest et Nord Ouest Parisien, au sens large, nous rejoignent pour réaliser davantage de projets, il y a la place pour toutes les bonnes volontés. Contactez-nous : ehs.ouest@gmail.com .

Virginie et Nathalie de ehs-42

Lettre aux chefs d'établissement scolaires :

« Objet : Mise en place d'une réflexion sur les pollutions électromagnétiques au sein de l'espace scolaire

Madame, Monsieur,

La LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (1) (Version consolidée au 20 mars 2015) affirmait la volonté de développer une grande ambition pour le numérique à l'école, ce dans le respect de la liberté des choix pédagogiques. Elle rappelait également que « Les inquiétudes développées ces dernières années au sein de la société civile en matière de santé publique, notamment à l'égard des enfants les plus jeunes, doivent pousser l'Etat et les collectivités territoriales à privilégier les

connexions filaires lorsque cela est compatible avec les usages pédagogiques et les contraintes locales. »

Dans cet esprit, dès 2011, la résolution 1815 « Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement » de l'Assemblée parlementaire recommandait déjà aux Etats membres du Conseil de l'Europe:

8.1.1. de prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire l'exposition aux champs électromagnétiques, notamment aux radiofréquences émises par les téléphones portables, et tout particulièrement l'exposition des enfants et des jeunes pour qui les risques de tumeurs de la tête semblent les plus élevés

8.3.1. de concevoir, avec différents ministères (Education, Environnement et Santé) des campagnes d'information ciblées destinées aux enseignants, aux parents et aux enfants, pour les mettre en garde contre les risques spécifiques d'une utilisation précoce, inconsidérée et prolongée des téléphones portables et autres appareils émettant des micro-ondes;

8.3.2. de privilégier pour les enfants en général, et plus particulièrement dans les écoles et salles de classe, des systèmes d'accès à l'internet par connexion filaire et de réglementer de façon stricte l'utilisation du portable par les élèves dans l'enceinte de l'école.

C'est en tant que parents, enseignants, victimes des pollutions électromagnétiques que nous nous permettons de vous interpeller sur les mesures de prévention et d'information sur les ondes électromagnétiques mises en œuvre dans votre établissement.

Une distribution de tablettes à tous les élèves de 5ème a été annoncée pour la rentrée 2016 ainsi que le lancement d'un projet sur 3 ans dès la rentrée 2015 de 300 collèges connectés . Cette annonce coïncide avec la promulgation de la **LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques**. Celle-ci impose la mise en place d'une politique de sensibilisation et d'information concernant l'usage responsable et raisonné des terminaux mobiles ainsi que les précautions d'utilisation des appareils utilisant des radiofréquences.

Dans ce contexte, nous nous permettons de vous alerter sur la nécessité de protéger une population susceptible d'être plus vulnérable aux expositions aux radiofréquences. En effet, « L'âge de la puberté, du point de vue de l'organisme, correspond à un moment où se produit une décharge d'hormones qui soudent les os. Les enfants ont une boîte crânienne qui est plus fine que celle des adultes et leurs vaisseaux et cellules cérébrales sont plus près de l'émission de chaleur. Dès lors il convient de les protéger spécifiquement. » (2009, Grenelle 2)

Au sein de notre association, nous accompagnons quelques enfants devenus électrohypersensibles mais également de nombreux enseignants, tous surexposés aux ondes électromagnétiques du fait d'un usage massif des téléphones portables au sein de l'enceinte scolaire mais également d'un usage de la WIFI dans le cadre de pratiques pédagogiques. Certains enfants sont déscolarisés et doivent suivre leur scolarité, lorsqu'ils le peuvent, à leur domicile. D'autres, tentent de poursuivre leur scolarité, dans la souffrance et l'épuisement.

Faute d'information, d'autres enfants ou adolescents sont susceptibles de développer différents symptômes physiques : maux de tête, vertiges, acouphènes, maux de ventre, douleurs musculaires, articulaires, insomnies... Fatigue et difficultés de concentration ; excitabilité et irritabilité peuvent également avoir pour origine une exposition aux ondes électro-magnétiques.

Ainsi, il nous paraît important qu'au sein de votre établissement :

- Les connexions filaires soient privilégiées et que toutes mesures soient mise en œuvre pour éliminer à moyen terme toutes connexions en WIFI.
- L'usage du téléphone portable dans l'établissement soit interdit conformément à l'article L.511-5 du code de l'éducation.
- Une campagne de sensibilisation à l'usage du téléphone portable (et autres objets connectés) soit mise en place dans votre établissement afin d'amener élèves et personnels à adopter une consommation plus responsable.
- Une réflexion pédagogique soit mise en œuvre dans vos équipes sur l'impact réel des nouvelles technologies sur les pratiques pédagogiques et l'apprentissage des élèves. L'école du numérique doit pouvoir se construire, loin des injonctions marketing. Comme le préconisent P. Meirieu ou D. Kamboutcher, l'école doit pouvoir continuer à privilégier la communication orale et proposer des temps de déconnexion et de décélération permettant de laisser la place au tâtonnement de la pensée.
- L'équipe médico-scolaire (infirmière, médecin et psychologue scolaire) soit vigilante à tous symptômes pouvant être corrélés à une exposition subie aux ondes électro-magnétiques. Sur ce point, pour éviter toute banalisation (ou déni) des premiers symptômes d'intolérance aux champs électromagnétiques, qui pourrait s'avérer dramatique, nous tenons à vous rappeler que l'ANSES en 2013 proposait une expertise en cohérence avec le classement des radiofréquences proposé par l'Organisation mondiale de la santé (CIRC) comme « cancérogène possible » pour les utilisateurs intensifs des téléphones mobiles. Elle rappelait d'autre part que différents effets biologiques chez l'Homme ou chez l'animal ont été rapportés : ils peuvent concerner le sommeil, la fertilité mâle ou encore les performances cognitives.

Pour préparer votre réflexion, nous vous invitons à découvrir Un ouvrage de référence : ***L'école, le numérique et la société qui vient***. D. Kambouchner, P. Meirieu, B. Stiegler. Editions mille et une nuits, 2012. ainsi que ces quelques sites : www.criirem.org www.ehs-mcs.org

<http://www.asef-asso.fr/presse/1622-les-ados-aux-telephone-l-enquete-d-une-association-de-medecins>

Vous pouvez bien évidemment nous contacter, si une rencontre vous semble opportune. Nous sommes persuadés que vos choix technologiques et pédagogiques seront fait dans l'intérêt uniquement des enfants.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures. »

RENCONTRES SANS ONDES AU MOULIN DE VEZELAY

Du 23 au 26 juin 2015

Le Moulin de Vézelay à Fontenay près Vézelay (voir le site gite-vezelay.fr) est un superbe gîte à l'écart de toute habitation, dans une petite vallée très faiblement exposée, aux portes du Morvan. Nous sommes deux « victimes des ondes » habitant l'Yonne après avoir quitté la capitale, et nous vous proposons d'y passer trois jours ensemble pour :

- Profiter de la nature (ballades sans ondes, pieds dans l'eau, pieds dans l'herbe...)
- Echanger des informations
- Réfléchir à notre communication, à nos projets, au sens de ce qui nous arrive
- Rencontrer des élus locaux
- Nous détendre !

Nous avons pris une option pour la réservation de l'ensemble des bâtiments, pour éviter tout voisinage gênant. Bien sûr, ceci a un coût que nous estimons à environ 90 euros par personne si nous remplissons le gîte. Les possibilités sont multiples, de la chambre pour deux au dortoir (nous ajusterons la participation de chacun en fonction du confort, au mieux des possibilités).

Pour confirmer la réservation nous devons verser des arrhes rapidement.

Si vous souhaitez participer à ces rencontres, nous vous demandons :

- D'envoyer sans attendre un mail à mchristnahon@gmail.com
- Et dans le même temps de retourner le coupon ci-dessous avec un chèque de 30 euros à Marie-Christine Nahon, 192 bis rue des Déportés et de la Résistance 89 000 Sens

Marie-Christine assurera la centralisation des règlements et le paiement des arrhes.

Sylvie Gourlet et Marie-Christine Nahon

Inscription aux Rencontres du Moulin de Vézelay 23- 26 juin 2015

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel : _____ Mail : _____

Précisez si vous venez avec un conjoint, avec un enfant :

Acceptez-vous que votre mail soit communiqué à l'ensemble des participants pour faciliter l'organisation (covoiturage, courses,) :

Ci-joint un versement de 30 euros par personne.

LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES NE SONT PLUS AUX NORMES

Bonjour Alain,

Voici les recommandations du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

A chacun de voir avec son propriétaire ou son bailleur pour l'informer que le logement et même le lieu de travail pour certains d'entre nous n'est plus aux normes et qu'il est nécessaire de mettre le logement aux nouvelles normes de sécurité càd au sujet des prises de terre maintenant obligatoires dans toutes les pièces d'un habitat individuel ou collectif qui ne sont plus du tout protégées sauf dans les cuisines et les salles de bains (7 millions de logements présentent des risques électriques).

Sur la lettre doit figurer l'expression "mise en sécurité des installations électriques" qui sont dangereuses : il est important de ne pas parler des rayonnements, de l'irradiation etc... inconnus à EDF !

PS Ne serait-il pas judicieux d'alerter les assurances et les mutuelles MACIF, MAIF etc... de la non conformité de nos habitats (et notamment pour les enfants qui ne sont plus du tout protégés).

Chantal LPS

Alain ajoute ceci :

Les assurances vous diront probablement de faire faire les travaux nécessaires.. à vos frais.

Je ne crois pas qu'à la souscription d'une assurance habitation on vous fasse des remarques sur votre installation électrique.

Peut être que les mutuelles ont un comportement plus responsable?

Mais s'il y a un sinistre il sauront bien constater que l'installation n'était pas aux normes et vous faire payer une grosse franchise...

Lors d'une rénovation ou de travaux partiels d'une installation électrique, demander une mesure de la terre et bien la noter. Elle s'exprime en Ohms. C'est la résistivité. En quelque sorte la résistance de la terre au passage du courant, à son absorption par la terre. La norme officielle c'est que cette résistivité ne doit pas être supérieurs à 100 Ohms.

Faites mettre la terre dans toutes les pièces.

Pour les ES, plus c'est bas mieux c'est, dans le cas où on voudrait mettre une protection à la terre (Blindages, Baldaquin, box éthernet, lampadaires...) ou se servir de dispositifs de décharge du corps. (Earthing).

Les dispositions relatives à la sécurité des installations électriques dans le bâtiment neuf sont inscrites dans le code de la construction et de l'habitation, à l'[article R 111-12](#). Ses modalités d'application sont fixées par l'[arrêté du 22 Octobre 1969](#), qui impose aux installations électriques des bâtiments neufs la conformité aux normes NF C 14-100 et NF C 15-100 en vigueur au moment de leur construction.

Pour les installations nouvelles ou entièrement rénovées, préalablement à la mise sous tension par un distributeur d'électricité, l'installation doit faire l'objet d'une **attestation de conformité** aux prescriptions de sécurité imposées par les règlements en vigueur. Cette obligation a été introduite par le [décret du 14 Décembre 1972](#) (l'extension aux installations rénovées a été introduite par le [décret n°2001-222 du 6 mars 2001](#)). Cette attestation de conformité, établie et signée par l'auteur des travaux, doit être visée par un organisme agréé.

Quelle est la réglementation pour les bâtiments d'habitation existants ?

Les installations électriques peuvent être dangereuses, même si elles respectaient les règles de sécurité de leur époque. L'ONSE (Observatoire National de la Sécurité des installations Electriques) annonce qu'en [France](#), 7 millions de logements présentent des risques électriques.

- L'habitat existant est soumis, si elles existent, aux réglementations en vigueur lors de sa construction. Sa mise en conformité aux règlements de construction actuels est difficilement envisageable, compte tenu des incidences techniques et financières. Dans ce contexte, la [circulaire du 13 décembre 1982](#) formule un ensemble de recommandations, pour la prise en compte de la sécurité lors de travaux de réhabilitation ou d'amélioration de l'habitat existant.

Pour en savoir plus, consultez le guide ANAH « [Prendre en compte la sécurité des occupants](#) »

- Lors de la [vente](#) d'un [logement](#) comportant une installation intérieure d'électricité réalisée depuis plus de 15 ans, le vendeur a l'**obligation de produire un état de l'installation intérieure d'électricité** ([Article L134-7](#) du Code de la Construction et de l'Habitation). La durée de validité du document est de trois ans.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

Quelles aides pour l'amélioration de la sécurité dans les bâtiments existants ?

Une subvention de l'ANAH peut être accordée aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants (sous conditions notamment de ressources) pour la réalisation de

travaux d'aménagement et d'équipement relatifs à la sécurité des personnes (notamment pour la mise en conformité des installations électriques) .

Pour plus d'informations : <http://www.anah.fr/>

Association Pièces et Main d'Oeuvre PMO <contact.pmo@free.fr>

(Cette association ne fait pas partie du réseau...)

Objet : Adresse aux lycéens : "Pourquoi il faut s'opposer à la tyrannie technologique"

Bonjour,

Mardi 24 mars 2015, des élèves du lycée Pierre Termier de Grenoble tenaient un café « Sciences et citoyens » sur le thème : « nouvelles technologies : addicts ou pas ? ». C'était, d'après le programme, une première pour des lycéens, associés pour l'occasion à la Casemate (Centre de culture scientifique, technique et industrielle) et aux cafés « Sciences et citoyens » de Grenoble.

Des parents et enseignants nous demandent souvent « ce qu'il faut dire aux jeunes » à propos du téléphone portable, des écrans, des réseaux sociaux, si d'aventure nous avons un argumentaire qui leur est particulièrement destiné. Nous avons donc répondu à l'invitation des lycéens, nous sommes allés à leur soirée, et leur avons distribué l'adresse « Pourquoi il faut s'opposer à la tyrannie technologique » (à lire ici : http://www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?page=resume&id_article=719)

Il est apparu que cette soirée lycéenne était en réalité une soirée du CCSTI et du café « Sciences et citoyens » *adulte*, qu'il ne s'agissait pas d'un débat mais de la traditionnelle conférence par des experts suivie des « questions de la salle ». Rien que des questions, pas de remise en question. Quant aux lycéens, dûment formatés par leurs *coachs*, enseignants et acceptologues professionnels, ils ont parfaitement singé les simulacres de « *démocratie participative* » : nous n'avons rien appris sur leur expérience de la vie connectée. La prochaine fois, on se contentera de lire les reportages de Riad Sattouf (*).

Puisque nous avons écrit cette adresse, merci de la faire circuler aux jeunes et lycéens de votre connaissance.

Pièces et main d'œuvre

(*) Voir ses albums de BD *La vie secrète des jeunes*

Pour en lire plus, demandez le catalogue de nos "Pièces détachées" (2000-2015) et de la librairie. En ligne ici : <http://www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?rubrique8>

FRÉQUENCES EN OR

Les Nouvelles Fréquences mobiles seront mises en vente en juillet. L'Arcep doit décider si elle garantit à Free des fréquences, alors que celui-ci en a moins que les autres aujourd'hui. C'est le chantier qui fait trembler tous les opérateurs télécoms. L'Arcep, l'autorité de régulation des télécoms, a fait savoir mardi qu'elle lancerait en juillet l'appel à candidatures pour l'attribution de nouvelles fréquences mobiles aux opérateurs. Il s'agit de fréquences situées sur la bande 700 MHz,

actuellement utilisées par la télévision numérique terrestre et qui ont donc vocation à être transférées aux télécoms.

L'enjeu est de taille, tant pour les opérateurs que pour l'Etat, qui en attend un peu plus de 2 milliards d'euros. Inscrite dans le projet de loi de finances 2015, la somme a vocation à financer les besoins de la défense.

Pour les opérateurs télécoms, ces fréquences sont très importantes pour le développement futur des réseaux mobiles à très haut débit (4G). Elles doivent permettre de répondre à l'augmentation du trafic mobile. Ce sont des fréquences dites « en or » car elles facilitent grandement la couverture à l'intérieur des bâtiments. Elles sont aussi très bien adaptées à la couverture des zones moins denses à des coûts raisonnables. L'Arcep prévoit d'ailleurs de poser quelques conditions aux opérateurs dans le cadre de la procédure d'attribution de cette bande 700 afin d'« améliorer la couverture et la qualité de service 4G sur certains territoires ».

Foire d'empoigne

Autant dire que c'est une belle foire d'empoigne qui va se dérouler dans les prochains mois. Chacun des opérateurs télécoms joue une partie de son avenir. L'Arcep les a tous consultés pour organiser au mieux cette vente. Les résultats de sa consultation, rendus publics mardi, illustrent déjà la bataille qui se prépare en coulisse.

Le fait est que Free, le petit dernier à être entré sur le marché, a moins de fréquences que ses trois autres compagnons de jeu : Orange, Numericable-SFR et Bouygues telecom. Free Mobile estime ainsi « indispensable que la procédure lui garantisse des fréquences en bande 700 », souligne l'Arcep dans son compte-rendu. En clair : il réclame qu'on lui réserve une part des fréquences afin de rétablir l'équilibre entre les différents acteurs.

Pas question, répondent en chœur les trois autres. Pour eux, « une telle garantie ne serait pas légitime dans la mesure où Free Mobile a eu l'occasion d'obtenir des fréquences dans la bande 800MHz » lors d'un précédent appel d'offres, relève l'Arcep.

Il revient à l'Arcep et au gouvernement de trancher ce débat très sensible et donc de penser la procédure d'attribution des fréquences en fonction de la nécessité, ou pas, de rééquilibrer le jeu.

L'attribution finale des fréquences doit avoir lieu en décembre prochain selon le calendrier fixé il y a quelques mois par le gouvernement. Le transfert effectif de celles-ci des télévisions vers les télécoms doit avoir lieu entre le 1^{er} octobre 2017 et le 30 juin 2019.

LesEcho.fr le 31/03 à 20:01 par Fabienne Schmitt
En savoir plus sur <http://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/0204270382041-les-nouvelles-frequences-mobiles-seront-mises-en-vente-en-juillet-1107212.php?duPRAe158OogdjRy.99>

TÉMOIGNAGE

Christelle, 43 ans, enseignante, deux enfants :

Je souffre depuis trois car je suis devenue électro hypersensible, cela se traduit par des nausées, des migraines, accouphènes, perte d'équilibre, chutes de tension, fatigue extrême, tout cela au quotidien... Ce syndrome d'intolérance aux ondes électromagnétiques a été mis en évidence grâce à un échodoppler cérébral, à des tests sanguins et urinaires perturbés traduisant une souffrance cérébrale. Les examens suivants ont apporté la

preuve d'une détérioration cérébrale. Comment vivre , comment survivre dans un environnement que mon corps ne supporte plus?

Je suis enseignante et l'antenne qui se trouve à 60 mètres du lycée, les portables des élèves, tout comme l'antenne qui n'est pas très loin de ma maison ont accéléré la manifestation des symptômes et la souffrance de plus en plus grande. Ces malaises cessent dès que je suis dans des endroits retirés, en Ardèche, dans un bois...Je ressens les antennes bien avant de les voir par des douleurs puissantes à la nuque, et une sensation d'écrasement au niveau des tempes, des difficultés à respirer.

Dans ma commune la puissance des antennes ne cesse d' augmenter et causent des douleurs quotidiennes à la maison , ma maison n'est plus un lieu de repos, nul endroit où se ressourcer, qui pourrait supporter cela? Quel sort nous est réservé? Sommes nous les sacrifiés du " progrès"? Quelles solutions pour nous? N'y aura-t-il bientôt plus d'endroit où trouver le repos et garder notre dignité?.

Dans d'autres pays d'Europe et tout près de chez nous, des communes ont fait le choix d'être des zones blanches, ou encore ont diminué l'intensité de leurs antennes,

Ma vie a basculé avec cette maladie, douleurs la nuit, migraines le matin au réveil sans répi, souffrance accentuée dans les lieux publics (téléphones), wifi des voisins...Je compte sur la volonté de faire connaître cette réalité, le bon sens et l'humanité de nos élus locaux, je mets beaucoup d'espoir en ces hommes et femmes qui sauront entendre notre désarroi et nous accompagner pour mettre en place des solutions dignes d'une société qui donne droit à la différence, qui ne cherche pas à nier ou dissimiler ses handicapés, désireuse de protéger et placer la Santé publique au sommet de ses priorités.

CARNET

Ondes de Droite ! Ondes de Gauche !

Gouvernement de France, ô grand ami des ondes
Déverse en nous tes champs électromagnétiques,
Distribue tes tablettes aux chères têtes blondes,
Qui, d'orange, Bouygues et free assiègent les boutiques.

Merci Monsieur Hollande de Sarkozy l'émule,
Ministres des lobbies, dans la trace d'NKM.
La même incompétence, les mêmes têtes de mules,
Députés, sénateurs, c'est fou ce qu'on vous aime.

Allez, soyons modernes, sachons prendre des risques,
Tout pour le « Haut débit » ! La santé ? On s'en moque,
Ceux qui n'en veulent pas, vont goûter de la trique.
Apprenons à nager dans notre électro smog.

Et qui ose souffrir de ces champs maléfiques,

Qui va vers une grotte en se tenant la tête,
Sera admonesté par les valets du fric,
« Arrête de pleurer, casse toi, tu nous embête ! »

« Oui, nous n'avons que faire de vos peurs ancestrales,
Nous mettrons tout' la France en électrocution.
Et même si l'on souffre, et même si l'on râle,
De protéger la vie, nous n'avons vocation. »

C'est tellement bien parti, c'est un vrai tiroir caisse !
Elus, opérateurs, se tiennent par la main
Vos récriminations, pour eux : ni quoi, ni qu'est-ce ?
C'est le neuropsychiatre qui va vous prendre en main !

Femmes cavernicoles, même plus Citoyennes,
A votre humble demande, la République' dit NON !
Et elle vous condamne à rester dans les chaines,
A la perpétuité de votre réclusion.

Non, la prochaine fois, nous n'irons plus voter.
Il n'y a plus de choix aux Peuples et aux Nations,
A présent « numérique » remplace « citoyenneté. »
Notre seul avenir, c'est la Révolution !

18/03/2015
Robert Cautain

**« Il y a une arme plus terrible que la calomnie,
c'est la vérité. »**
Charles-Maurice de Talleyrand Périgord